

# Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734

Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)

Site web : [http:// www.municipalite-st-eloi.com](http://www.municipalite-st-eloi.com)

## Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

## PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Ronald-Élie Houde, employé municipal (saisonnier)

Alexandre Desjardins, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : [alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com](mailto:alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com)

## CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

M. Roger Lavoie, conseillère #1, pro-maire

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

M. Samuel Sirois, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 6 novembre 2023 19 h 30

## **PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF**

La directrice générale explique qu'elle a reçu du MAMH un courriel qui a pour objet la proportion médiane et le facteur comparatif pour l'exercice 2024. La proportion médiane s'établit à 100% et le facteur comparatif à 1.

## **POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ**

La municipalité de Saint-Éloi a adopté une politique administrative telle que décrite ci-dessus. Quiconque désire prendre connaissance de cette politique peut la trouver sur le site internet de la municipalité.

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT #287 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #231 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

La municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #287 tel que décrit ci-dessus. Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le trouver sur le site internet de la municipalité.

## **CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB / RENOUELEMENT 2023-2024**

Une résolution a été adoptée afin que le Conseil de la Municipalité de Saint-Eloi accepte de déboursier un montant de 10\$ afin de devenir membre soutien 2023-2024 au Centre de Prévention du Suicide du KRTB.

## **REPRÉSENTANT MUNICIPAL / COMITÉ DES LOISIRS**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi nomme Monsieur le maire Mario St-Louis comme représentant de la Municipalité sur le comité des Loisirs de Saint-Éloi en remplacement de Monsieur Éric Veilleux.

## **AGA 30 NOVEMBRE 2023 À 19H30 / CORPORATION DES LOISIRS**

La Directrice générale informe les membres du conseil que l'AGA de la Corporation des Loisirs se tiendra le 30 novembre 2023 à 19h30 au Centre Éloisir.

## **CORPORATION DES LOISIRS / SUBVENTION ANNUELLE**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a versé un premier versement au montant de 1500\$ à la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi en mai 2023;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé, il y a quelques années déjà, d'avoir les procès-verbaux des réunions de la Corporation de Loisirs ainsi qu'un suivi budgétaire mensuel avant de verser le deuxième versement;

Attendu qu'il reste un montant de 1500\$ à donner pour l'année 2023;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi versera le dernier montant de 1500\$ de la subvention à la Corporation des Loisirs de St-Éloi lorsque la municipalité aura reçu les procès-verbaux de l'année 2023 ainsi que leur relevé bancaire et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres.

## **MISE EN DEMEURE**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu le 20 septembre 2023 une lettre recommandée qui avait pour objet « Mise en demeure »;

Attendu que la lettre concerne une contamination d'un puits de surface plusieurs mois après la réalisation des travaux de traitement des eaux usées;

Attendu que les analyses d'eau concernant ce puits étaient déjà non-conforme avant les travaux;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a transféré cette lettre à l'entrepreneur Excavations Bourgoin & Dickner inc. et à la firme d'ingénierie Stantec afin d'avoir leurs avis concernant ce puits;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a averti ses assurances;

Attendu que les assurances sont présentement à monter un dossier avec un expert en sinistre;

Attendu qu'à ce jour, il n'y a pas d'autre propriétaire aux prises avec des problèmes de contamination en eau qui seraient survenus à la suite de la réalisation des travaux;

Pour ces motifs, le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi poursuivre leurs démarches avec leurs assureurs et leurs avocats afin d'étudier la requête.

## **VOIRIE**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi autorise l'employé municipal à faire l'achat d'un coupe bordure neuf au montant de 549.99\$ plus taxes afin de remplacer l'ancien donc les morceaux défectueux sont en rupture de stock.

## **PANCARTE DE SIGNALISATION**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi fasse l'achat de deux panneaux de signalisation de 60km/h manquant au Chemin des Trois-Roches.

## **RECLASSIFICATION DU CHEMIN DES TROIS-ROCHES**

Reçu du Ministère des Transports du Québec (MTQ) une lettre qui pour objet « Demande de reclassification du Chemin des Trois-Roches » suite à notre résolution du mois de juin 2023. Suite à une analyse faite par le MTQ, ceux-ci confirment que le chemin des Trois-Roches à un statut de route local de niveau 1 puisqu'il permet de relier entre eux les centres ruraux et non un chemin sous la classification collectrice.

## **CONSULTATION AUPRÈS DES PERSONNES DE 50 ANS ET +**

Les Clubs de 50 ans et plus sont des organismes à but non lucratif qui ont pour mission d'organiser des activités de rassemblement à caractère culturel, de loisir, sportif, de plein-air, intergénérationnel etc...et visent également à briser l'isolement de certaines personnes.

Cet automne, nous invitons les gens de 50 ans et plus à participer à une consultation qui permettra de connaître vos besoins en regard d'activités/fréquence/période/intérêt etc... Cela aidera les 7 clubs de la MRC des Basques à comprendre pourquoi il y a une diminution de la fréquentation depuis la pandémie et pouvoir bonifier leur programmation pour les années futures.

Si vous désirez participer, **contacter Mme Jocelyne Albert au 418-851-3178** ou **jocelynealbert.projet50plus@gmail.com** afin d'obtenir un questionnaire par courriel ou en format papier par courrier.

Une carte de membre de chaque club sera tirée parmi les personnes qui auront répondu au sondage.

## Les temps changent... pas que le climat!

### Se séparer des plastiques à usage unique

Matériau comme nul autre, le plastique s'est taillé une place de choix dans nos vies. Il s'en génère des millions de tonnes à l'échelle mondiale et crée bien des maux.

Le plastique à usage unique est d'autant plus inquiétant qu'il est destiné à n'être utilisé qu'une seule fois et dans certains cas pour aussi peu que... **5 secondes!**

Le gouvernement fédéral a donc adopté un **règlement** pour interdire six catégories de plastique à usage unique entre 2022 et 2025 :

- Sacs d'emplettes
- Anneaux pour emballages de boisson
- Certains récipients alimentaires
- Ustensiles
- Pailles
- Bâtonnets à mélanger

### Comment pouvez-vous agir pour réduire le plastique à usage unique?

Afin que les efforts ne soient pas vains, il est primordial de s'informer pour bien trier les nouveaux produits de remplacement dans les bacs appropriés.

Pour aller plus loin, remplacez les articles jetables par des sacs, plats, pailles, bouteilles et linges réutilisables, ainsi que les portions individuelles de collations et de condiments par des grands formats. Plusieurs alternatives existent.

### En résumé

La réduction des plastiques à usage unique, ça se passe maintenant! Ferez-vous partie de l'effort collectif?

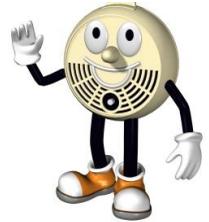
1 888 856-5552, option 1 | [co-eco.org](http://co-eco.org) | [info@co-eco.org](mailto:info@co-eco.org) | [facebook.com/coecobs/](https://facebook.com/coecobs/)

*Chronique « Les temps changent... pas que le climat! » réalisée par Co-éco, en partenariat avec les MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et Les Basques.*

## **CHANGEMENT D'HEURE**



Ne pas oublier de reculer vos horloges dans la nuit du 4 au 5 novembre et en profiter pour vérifier si vos avertisseurs de fumée fonctionnent bien, qu'ils aient moins de 10 ans et qu'ils soient installés au bon endroit afin qu'ils veillent sur vous.



## **ATTENTION AUX LINGETTES DESINFECTANTES!**

Un problème auquel la municipalité va devoir faire face, celui des lingettes désinfectantes. Bien que ces lingettes humides soient très prisées pour leurs facultés antiseptiques, elles sont fibreuses et ne peuvent donc pas se désintégrer dans les conduits d'eaux usées.

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes se retrouve nécessairement dans le réseau d'égouts, les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, brûlant ainsi le moteur de celles-ci.

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités :

- Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences des citoyens;
- L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ses produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle. La sensibilisation de la population constitue un élément essentiel dans la gestion de ce risque.

## **ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES**

Du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mai, un garage ou abri d'auto temporaire est permis à 1 mètre de la ligne avant de l'emplacement. La municipalité ne se tient pas responsable des bris de garages ou abris temporaires installés dans l'emprise du chemin qui peuvent être endommagés par les camions de déneigement.

## **ÉVÉNEMENT CONFÉRENCE-SPECTACLE PRÉSENTÉ PAR LE CAPAB**



Pour remercier et souligner l'apport des personnes proches aidantes, le Centre d'aide aux proches aidants des Basques (CAPAB) organise un événement phare le 10 novembre à 19 heures, qui clôturera la semaine de la proche aidance qui aura lieu **du 5 au 11 novembre prochain**.

Les billets seront en vente au coût de 10\$ dès le 9 octobre au bureau du CAPAB (50, rue Notre-Dame Ouest à Trois-Pistoles) et chez Kadorama (420, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles).

### **• Conférence - spectacle par Chantal Fleury**

• <https://chantalfleury.com/confe-show/>

• **Qui est la conférencière** : pour Chantal Fleury, son plus grand défi a été d'accueillir sa mère de 90 ans chez elle. Selon elle, personne n'est naturellement outillé pour relever ce genre de défi. C'est de cette façon qu'elle a créé des conférences qui parlent de la proche aidance.

Sous un regard humoristique, elle nous partage une partie de l'aventure de son changement de carrière, mais surtout les hauts et les bas quand on choisit d'aider les autres, quand on choisit de donner de son temps, de son énergie et quand on devient une aidante naturelle.

## **JOURNÉE INTERNATIONALE DU TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE**

En effet, la Journée internationale du Trouble développemental du langage (TDL) aura lieu le 20 octobre 2023. Le TDL est un trouble neurologique qui affecte la communication, celui-ci est présent dès la naissance et se manifeste par des difficultés importantes de langage qui peuvent affecter autant la compréhension que l'expression selon le niveau de sévérité. Il est un handicap invisible qui est considéré comme étant une déficience physique qui touche 7 % de la population. Au Québec, cela représente tout près de 620 000 personnes.

## **ÉGOUT**

Pour ceux et celles qui se sont connectés dernièrement au système de traitement des eaux usées, veuillez SVP nous faire parvenir vos photos le plus rapidement possible par courriel à l'adresse [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca) afin de mettre votre dossier à jour. Merci.



## **RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS**

À louer, 3½ avec services et activités, chambre fermée, repas, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé.

Un milieu de vie à échelle humaine, on y retrouve tranquillité, entraide, solidarité et support dans un décor paisible, sécuritaire et sécurisant. Pour plus d'informations, communiquer au (418) 898-3214 et demandez Mario.

## **ADMINISTRATEUR / RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS**

La Résidence Mon Chez Nous de Saint-Éloi est à la recherche de deux administrateurs (trices) pour le conseil d'administration. Les personnes intéressées peuvent contacter M. Mario St-Louis au 418-898-3214.

## **FERMETURE DE L'ÉCOCENTRE LE 11 NOVEMBRE 2023 À 16H**

Ouvert du mercredi au samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h sauf en cas de tempête de neige.

## **COMMUNIQUÉ**

La Municipalité de Saint-Éloi demande aux contribuables de ne pas venir porter des débris soit de la vieille asphalte ou de la terre sur le terrain adjacent au bureau municipal. Ce terrain est privé. Il appartient à la municipalité pour entreposer les tuyaux, l'abrasif, les trailers. Cet été nous avons fait un beau ménage, nous voulons que ça reste propre. Merci de votre compréhension.

*JOYEUSE*



*HALLOWEEN*